

Le surendettement, difficile d'en parler !

La faîtière Dettes Conseils Suisse a publié récemment les [statistiques](#) de ses organisations membres.

À nouveau, ces dernières montrent que la dynamique du surendettement produit des personnes captives de leurs dettes toute leur vie durant. Cet état de fait provoque des répercussions sur la personne surendettée elle-même, mais aussi sur sa famille, en particulier sur les enfants.

Les statistiques des services non-lucratifs de gestion de dettes et de désendettement visibilisent également les coûts de ces situations de surendettement durables pour la collectivité : d'une part, elles empêchent la pleine réalisation du potentiel professionnel de la personne saisie, ce qui provoque l'effet paradoxal de diminuer les possibilités de remboursement. D'autre part, les catégories de dettes les plus importantes restent les dettes fiscales et les dettes relatives aux frais de santé, donc des dettes publiques ou remboursées par l'État. De surcroît, plus la situation dure dans le temps, plus les dettes publiques augmentent (à l'inverse de ce qui se produit pour les dettes privées).

Par ailleurs, la situation de surendettement est souvent ressentie comme une situation honteuse, due uniquement à un échec personnel de la personne qui la subit. Il est difficile d'en parler, même à son entourage, et plus encore de demander conseil. Cela empêche les personnes en proie à des difficultés financières ou à un début de surendettement de requérir rapidement un soutien professionnel : un tiers des consultantes et des consultants demande conseil entre trois et cinq ans après le début du surendettement et seuls 21% le font dans les deux premières années. Or, un conseil professionnel et gratuit peut aider à stabiliser la situation et aussi à s'en sortir – comme en matière de santé, plus on agit tôt, mieux l'on se porte – d'autant plus en raison de la technicité de la matière.

Enfin, soulignons une fois de plus que le revenu médian des ménages surendettés est bas, avec 4'721 francs par mois, pour un niveau médian d'endettement de 33'600 francs et que les premières causes de surendettement sont la maladie, l'accident, le handicap, le chômage ou une séparation ou un divorce.

Dettes Conseils Suisse estime qu'il revient à la politique de changer les conditions-cadre relatives au surendettement et recommande les changements suivants :

- Prendre en compte les impôts courants dans le minimum vital du droit des poursuites. Actuellement, le Conseil fédéral a été chargé par le Parlement de présenter une modification de la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ;
- Introduire une procédure d'assainissement avec libération des dettes résiduelles. Un projet y relatif devrait être présenté en fin d'année ;
- Favoriser la prévention structurelle : détection précoce, avec un point de vigilance sur les jeunes adultes, agir pour la retenue à la source généralisée des primes de l'assurance-maladie et des impôts.

Liens vers les ressources de l'Artias en matière d'endettement et de surendettement : [cliquez ici](#)